

Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants

Texte approuvé par le Conseil universitaire
à sa séance ordinaire du 27 novembre 2001 (CU-2001-100)



UNIVERSITÉ
LAVAL

La Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants découle d'une volonté de l'Université Laval d'exprimer l'importance première qu'elle accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants qui s'inscrivent aux activités de formation qu'elle offre. Par les actions qu'elle a déjà posées, l'Université a bien marqué l'importance qu'elle accorde à chacun de ces aspects. Cependant, aucun texte institutionnel ne rassemble les principes et les orientations en ces matières. La présente politique vise donc à renforcer la reconnaissance des actions déjà entreprises partout à l'Université, en tenant compte des divers rapports et avis ayant traité d'accueil, d'encadrement et d'intégration. Elle s'applique à tous les étudiants admis à l'Université Laval, quels que soient leur origine et leur statut, qu'ils soient inscrits à temps complet ou à temps partiel, qu'ils étudient sur le campus ou hors campus. Elle concerne toutes les personnes qui travaillent à l'Université ou qui sont associées à sa mission de formation.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- favoriser la réussite du projet de formation intellectuelle et professionnelle, ainsi que le développement personnel et social des étudiants, en offrant les conditions qui y sont propices;
- rappeler les responsabilités de chacun dans l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants;
- encourager et entretenir la concertation entre tous les membres de la communauté universitaire et susciter une réflexion sur les exigences propres à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration des étudiants.

DÉFINITIONS

L'**accueil** renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux.

L'**encadrement** se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle.

L'**intégration** réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire.

PRINCIPES

ÉTANT ENTENDU:

- que la mission première de l'Université est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement;

- que les étudiants s'engagent dans un projet personnel de formation dont ils sont les principaux responsables,

L'UNIVERSITÉ LAVAL RECONNAÎT QUE:

- l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants sont des facteurs importants de réussite dans les études, qui contribuent également à la formation personnelle, à l'engagement dans le développement de la vie universitaire et à l'insertion socioprofessionnelle;
- les différentes actions d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants doivent tenir compte de la diversité des caractéristiques sociales, économiques et culturelles;
- la relation des étudiants avec l'ensemble du personnel de l'Université et avec les personnes qui lui sont associées dans sa mission de formation constitue le fondement des activités d'accueil, d'encadrement et d'intégration;
- la relation du corps professoral et enseignant avec les étudiants revêt une importance particulière : la qualité de cette relation se fonde sur l'établissement de contacts dynamiques d'encadrement des étudiants à l'intérieur ou à l'extérieur des activités de formation;
- les étudiants ont le droit de bénéficier de divers services universitaires dont l'institution doit assurer l'accessibilité;
- une telle politique repose sur une responsabilité partagée par tous et implique une interaction et une coordination entre les différents acteurs: étudiants, corps professoral et enseignant, personnels, directions de programme et de faculté, Direction générale du premier cycle, Faculté des études supérieures, Direction générale de la formation continue, Bureau du registraire, Service des affaires étudiantes et autres services, de même que les associations étudiantes.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Responsabilité de l'application générale de la politique: le vice-recteur aux études est le premier responsable de l'application de la politique. Pour l'appuyer dans cette tâche, il peut compter sur les facultés, par l'intermédiaire des actions de chacun des doyens et des directeurs de programme qui, tel que le prévoit le *Règlement des études*, assument, d'une part, la responsabilité du recrutement, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants des programmes (articles 4a, 26a) et, d'autre part, la gestion des programmes et la supervision de l'encadrement des étudiants (articles 37, 40, 47 et 48). Le vice-recteur aux études assure aussi la participation et la coordination des instances qui, en ces matières, relèvent de lui (la Faculté des études supérieures, la Direction générale du premier cycle, la Direction générale de la formation continue, le Bureau du Registraire, le Service des affaires étudiantes) et il fait en sorte que les autres services concernés soient activement engagés. De plus, il voit à ce que les associations étudiantes jouent un rôle primordial dans la vie universitaire en matière d'accueil et d'intégration des étudiants, en concertation avec les facultés et les services.

Responsabilités particulières dans l'application des dispositions: pour faciliter la mise en œuvre des dispositions de la politique, certaines unités particulièrement touchées par l'une ou l'autre d'entre elles ont été identifiées.

Une information adéquate et accessible

- faire en sorte que l'information soit toujours claire et facilement accessible, tant sur les programmes (objectifs, organisation des programmes, activités de formation, règles de fonctionnement) qu'en ce qui a trait aux ressources disponibles et aux services offerts à l'Université;
Instances principales: Bureau du secrétaire général, Directions de programme, Bureau du registraire, Bureau d'information et de promotion (BIP)
- assurer que le *Règlement des études* soit largement diffusé et utilisé comme source d'information par les étudiants; *Instances principales: Bureau du registraire, Directions de programme*
- améliorer les façons de donner l'information, d'agir et de gérer en adoptant, toutes les fois que c'est approprié, l'approche du guichet unique;
Instance principale: Bureau du registraire
- accroître la visibilité de tous les programmes d'études, des regroupements de recherche, des services et des associations de l'Université;
Instances principales: Bureau d'information et de promotion, Directions de programme, Service des affaires étudiantes
- faire connaître et diffuser des informations sur la tenue de toutes les activités, y compris celles qui sont de nature parascolaire;
Instances principales: Service des communications, Directions de faculté, Service des affaires étudiantes, Associations étudiantes
- offrir des activités d'accueil et d'information à tous les nouveaux étudiants, quelle que soit leur session d'arrivée.
Instances principales: Bureau du registraire, Directions de faculté, Directions de programme, Service des affaires étudiantes

Un soutien pédagogique attentif

- prévoir un encadrement soutenu pour les étudiants inscrits à la première session de leur programme, ce qui peut être fait non seulement en réduisant la taille des groupes, mais aussi en s'assurant notamment que tous les étudiants ont l'occasion de se retrouver dans des groupes relativement stables; *Instances principales: Directions de programme, Directions de département*
- accorder une attention particulière aux étudiants qui étaient inscrits précédemment à un autre programme et soutenir les étudiants qui souhaitent changer de programme; *Instances principales: Directions de programme, Bureau du registraire*

- utiliser des méthodes d'évaluation des apprentissages qui renseignent l'étudiant sur ses progrès académiques; *Instance principale: Corps professoral et enseignant*
- être à l'écoute des réalités étudiantes et organiser la vie universitaire en tenant compte de ces réalités. Par exemple, rendre les horaires de cours plus flexibles et assouplir les formules pédagogiques; faciliter les rencontres et les échanges; *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté*
- assurer la disponibilité du corps professoral et enseignant, du personnel de gestion des études, des services universitaires et des partenaires de l'Université *Instances principales: Directions de département, Directions de faculté*

L'accès aux ressources de l'Université

- consolider les services spécialisés qui contribuent à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration des étudiants en matière:
 - d'orientation pour aider à se fixer des objectifs de formation et de carrière et à les ajuster en cours de formation;
 - d'aide à l'apprentissage pour permettre d'acquérir les aptitudes et les habiletés de base requises pour rencontrer avec succès les exigences d'études universitaires;
 - de soutien psychologique pour assurer l'équilibre psychologique lors de passages difficiles;
 - d'aide financière pour offrir conseils et assistance relativement au financement des études;
 - d'insertion professionnelle pour préparer judicieusement au marché du travail et en faciliter l'accès;

Instances principales: Service des affaires étudiantes, Service de placement

- assurer que les autres services contribuent à l'accueil et à l'intégration des étudiants.
Instances principales: Service des résidences, Service des activités sportives

Un milieu de vie dynamique

- veiller à ce que le directeur de programme, le comité de programme et le corps professoral et enseignant contribuent au développement du sentiment d'appartenance des étudiants à leur programme d'études;
Instance principale: Directions de faculté

- encourager les activités qui favorisent les regroupements et le partage d'expériences, non seulement avec les étudiants venant d'autres pays, mais aussi avec ceux des autres régions du Québec et du Canada (activités de formation, contact avec différents milieux, échanges avec la collectivité universitaire); *Instances principales: Associations étudiantes, Service des affaires étudiantes, Directions de faculté*
- valoriser la participation des étudiants aux divers comités institutionnels, notamment aux comités de programme; *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté*
- inciter tous les étudiants à participer à la planification et à l'organisation des services qu'ils réclament; *Instances principales: Associations étudiantes, Directions de faculté, Services des affaires étudiantes*
- favoriser les interactions entre les associations d'étudiants; *Instances principales: Service des affaires étudiantes, CADEUL, AELIÉS*
- favoriser l'emploi des étudiants à l'Université; les soutenir dans leurs initiatives à cet égard; *Instances principales: Service de placement, Corps professoral et enseignant*
- associer les étudiants à l'organisation de diverses mesures ayant trait à leur accueil, leur encadrement et leur intégration. *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté, Service des affaires étudiantes*

RESPONSABILITÉ DU SUIVI

Le vice-recteur aux études est responsable du suivi de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants. Il est appuyé par un comité composé de la Registraire, de la directrice du Service des affaires étudiantes, du directeur de la Direction générale des programmes de premier cycle, du doyen de la Faculté des études supérieures, d'un représentant du Vice-rectorat au développement et aux relations internationales, de deux professeurs et de deux étudiants. Ce comité voit à l'implantation de la politique et, périodiquement, à sa mise à jour.

À jour en octobre 2003